



DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE NON RÉSIDANT ÉTAPLOIS

COMMUNE DE RÉSIDENCE : _____

Motivations de la demande par la famille : _____

DÉCISION DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

ACCORD

REFUS

Fait à : _____, le _____

Nom et prénom _____
Maire ou Adjoint délégué



Cadre réservé à l'Administration

NOM PRENOM :

Date de réception.....N° de Dossier.....

ECOLE : Secteur.....

Choix famille :

Dérogation : nourrice famille fratrie

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS

INSCRIPTIONS SCOLAIRES DANS LES ECOLES PUBLIQUES D'ÉTAPLES-SUR-MER

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant en maternelle (né avant le 31 décembre 2020) ou au Cours Préparatoire (CP) pour la rentrée 2022/2023, merci de compléter le dossier ci-après et au choix :

De le remettre au Service Éducation uniquement de 9h à 12h du lundi au vendredi

Ou de le transmettre par mail à affairescolaires@etaples-sur-mer.net

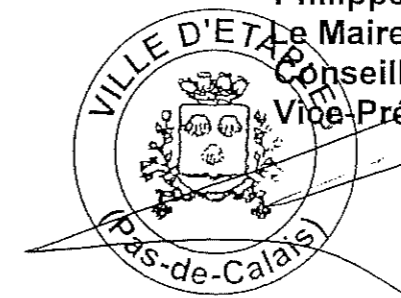
Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 03 21 89 62 71

Copies des documents à fournir :

- livret de famille complet,
- cartes d'identité des parents,
- carnet de vaccinations,
- dernière taxe d'habitation ou avis d'imposition, (si hébergement : attestation jointe à compléter + justificatif)
- familles extérieures : faire compléter la demande par la mairie de résidence et joindre une attestation d'employeur des 2 parents,
- pour les changements d'établissement : certificat de radiation.

Nathalie TILLIER
Adjointe au Maire
Éducation

Philippe FAIT
Le Maire
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais
Vice-Président de la CA2BM





CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE : Année 2022/2023

MATERNELLE 1ère Année []

PRIMAIRE : CP []

Classe et École de l'année précédente :

Nom & Prénoms de l'élève :

Garçon [] Fille [] Date et lieu de naissance :

Adresse 1 de l'enfant :

Adresse 2 de l'enfant :

Responsable légal	Parent 1 : Père [] Mère []	Parent 2 : Père [] Mère []
Nom & Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Mail		
Profession		
Lieu de Travail & Tél		
N° Sécurité Sociale		

Votre enfant mangera-t-il à la cantine : [] NON [] OUI (demander le règlement) [] OCCASIONNELLEMENT

Situation de Famille : Marié [] Pacsé [] Concubin [] Divorcé [] Célibataire [] Veuf(ve) [] Autre _____

Autre(s) enfant(s) scolarisé(s) vivant au même domicile :

NOMS & PRÉNOMS	Né(e) le	Classes & Écoles fréquentées
.....
.....
.....

ÉTAPLES-SUR-MER, le

Joindre **obligatoirement** les documents demandés

Tout dossier incomplet sera refusé

Signature des deux parents.

DÉCISION :
École : _____

Nathalie TILLIER
 Adjointe au Maire
 Éducation

Philippe FAIT
 Maire d'Étaples-sur-mer
 Conseiller Départemental du Pas-de-Calais
 Vice-Président de la CA2BM



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE GARDE

à compléter si l'enfant est en nourrice ou gardé par un membre de sa famille

Je soussigné(e) : atteste sur l'honneur garder en mon domicile

situé n°..... RUE..... VILLE..... CP.....,

l'enfant (nom et prénom de l'élève)

Je certifie également garder d'autres enfants inscrits à cette école : oui [] non []

Si oui : Nom Prénom et classes des enfants :

.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Étaples-Sur-Mer, le

Signature de la personne assurant la garde,

Signature des parents,

(Joindre justificatif de domicile)

~~~~~

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'HEBERGEMENT**

Je soussigné(e) : ..... (nom, prénom et lien de parenté)

atteste sur l'honneur héberger en mon domicile situé : n°..... rue.....

VILLE .....CP....., monsieur madame ..... et leur

enfant ..... (nom et prénom de l'élève). J'ai bien pris connaissance que mon

adresse sera prise en compte pour l'inscription scolaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Étaples-Sur-Mer, le .....

Signature de l'hébergeant,

Signature de l'hébergé,

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1-D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
- 2-De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère,
- 3-De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».